



Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église  
2<sup>e</sup> étage, case postale 9514  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4B8

Canadian Environmental  
Assessment Agency

1141 Route de l'Église  
2<sup>nd</sup> floor, P.O. Box 9514  
Sainte-Foy, Québec G1V 4B8

**208**  
 Les effets potentiels du projet d'exploitation  
 d'une mine et d'une usine de niobium à Oka  
 sur les eaux de surface et les eaux  
 souterraines ainsi que sur leurs utilisations  
**Oka**  
**DD1.5**  
**6211-08-003**

Le 18 mars 2002

**M. Richard R. Faucher, président**  
**NIOCAN**  
 2000, rue Peel (Bureau 560)  
 Montréal, (Quebec) H3A 2W5

**Sujet: Évaluation environnementale : Projet de mine de niobium à Oka**

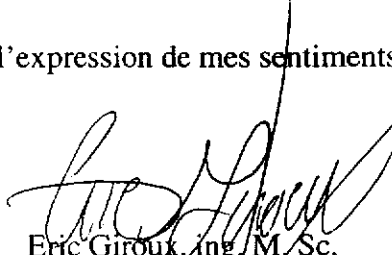
Monsieur,

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) a terminé son analyse concernant l'application de l'article 5 de la *Loi canadienne d'évaluation environnementale* (LCÉE) suite à la réception des documents relatifs à l'évaluation environnementale du projet cité en rubrique ainsi que les réponses à nos demandes d'information complémentaires fournies par votre consultant (*Roche*). Ainsi, *Environnement Canada, Santé Canada, Ressources naturelles Canada, Pêches et des Océans du Canada* et la *Commission canadienne de sécurité nucléaire* ont confirmé l'absence de déclencheur en vertu de l'article 5 de la LCÉE.

Cependant, le *Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux* sera appliqué par *Environnement Canada* pour le rejet d'eaux d'exhaures dans le ruisseau Rousse. À cet effet, je vous suggère de contacter M. ~~Alain~~ *Michel* Chevalier au 514-496-7322 pour obtenir de plus amples informations sur les exigences de ce règlement.

Soyez assuré de notre entière collaboration et n'hésitez pas à me contacter si vous avez besoins d'information complémentaires.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
 Eric Giroux, Ing. M. Sc.  
 Conseiller principal – ACÉE

c.c. : Michel Chevalier, EC  
 Hélène Proteau, MENV

